

Image not found or type unknown



Droit lors du partage après divorce d'un bien rénové

Par **nath**, le **25/02/2009** à **17:16**

j'ai effectué des travaux à mes frais dans un appartement de mes anciens beaux parents, après cela ils l'ont donné en donation à mon épouse.
nous avons payé tous de même des loyers.

ai-je droit maintenant pour le partage après divorce à une partie de ce bien qui a été vendu ?
merci de votre réponse
très cordialement,